

## Procès verbal du 2<sup>e</sup> comité syndical du 17 décembre 2013

L'an 2013, le mardi 17 décembre à 16 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le président, Jean-Michel GUÉRINEAU, le 10 décembre 2013, se sont réunis dans la salle des séances de l'Hôtel du Département, sis à Bourges, sous la présidence de M. Jean-Michel GUÉRINEAU qui a procédé à l'appel.

### Étaient présents :

M<sup>me</sup> Laurence RÉNIER, M<sup>me</sup> Michelle RIVET, M<sup>me</sup> Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguées de la Région Centre.

M. Daniel DEVAUX, M. Jean-Michel GUÉRINEAU, M. Daniel FOURRÉ, M. Pascal VIGUIÉ, M. Jean-Pierre PIÉTU du Département du Cher.

MM. Bruno DIDELOT et Gilles GONTHIER, délégués de la CDC Fercher ; M. Alain COQUILLAT, délégué de la CDC des Terres d'Yèvre ; M. Christophe DRUNAT, délégué de la CDC Terroirs d'Angillon ; MM. Éric LEROY et Jean-Claude TOUZELET, délégués de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Jean-Roger MATHÉ, délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher ; M. Michel HYRNKOW, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon.

### Étaient excusés(e) et remplacés :

M. Maxime CAMUZAT, délégué du Département du Cher remplacé par M. Jean-Pierre PIÉTU suppléant ;

M. Gérard LEGRAND, délégué de la CDC Vals de Cher et d'Arnon remplacé par M. Michel HYRNKOW suppléant ;

M. Serge MÉCHIN, délégué du Département du Cher remplacé par M. Pascal VIGUIÉ suppléant.

### Étaient excusés(e) et avaient donné un pouvoir :

M<sup>me</sup> Irène FELIX, déléguée du Département du Cher, représentée par M. Jean-Michel GUÉRINEAU ;

M. Roger JACQUET, délégué du Département du Cher, représenté par M. Jean-Michel GUÉRINEAU ;

M. Hubert ROBIN, délégué du Département du Cher, représenté par M. Pascal VIGUIÉ.

M. Éric LEROY devant quitter le comité syndical en cours de séance a donné un pouvoir à M. Jean-Roger MATHÉ.

### Étaient excusés :

M. Jean-Marc ADAM, délégué de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M<sup>me</sup> Catherine JACOBI, déléguée de la Région Centre, M Gilbert, délégué de la CDC Pays de Néronde.

Le quorum étant atteint, M. Jean-Michel GUÉRINEAU a ouvert la séance en désignant avec l'accord de l'ensemble des délégués présents M. Pascal VIGUIÉ comme secrétaire de séance.

## **Rapport n° 1: approbation du procès verbal du comité syndical du 20 novembre 2013**

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le procès verbal du comité syndical du 20 novembre 2013.

## **Rapport n° 2 : débats d'orientations budgétaires 2014**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU rappelle que ce rapport est soumis à débat et non à vote et présente le rapport.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a détaillé les recettes et les dépenses conformément au rapport.

M. Jean-Roger MATHÉ demande à quoi correspond la redevance d'affermage.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise qu'il s'agit de la redevance d'affermage versée par le délégataire TUTOR dans le cadre de la délégation d'affermage du réseau à très haut débit en fibre optique sur le territoire de Bourges.

Le Comité syndical a pris acte du débat d'orientation budgétaire 2014.

## **Rapport n° 3 : conventions de gestion et de financement avec le Conseil général du Cher**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 3.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le contenu des deux conventions annexées au rapport n° 3.

Le Comité syndical a autorisé à l'unanimité le Président à signer ces documents.

## **Rapport n° 4 : création de postes**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 4.

M. Bruno DIDELOT demande des précisions sur l'opportunité de recruter des fonctionnaires plutôt que des contractuels étant donné les incertitudes liées à cette phase de lancement.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU rappelle que pour le poste de directeur ce n'est pas une création mais une mise à disposition du Conseil général. Il précise également que pour le poste d'ingénieur, il s'agira de M. Didier HARLÉ ici présent qui est actuellement contractuel, et que les deux postes administratifs sont en cours de recrutement. Enfin, il rappelle que le nombre de postes créé (trois) a été volontairement limité afin de minimiser les charges de la structure.

M. Pascal BOURDILLON précise que pour le poste de responsable technique, c'est bien un contractuel qui sera recruté, comme l'autorise la délibération proposée.

M. Jean-Claude TOUZELET s'interroge sur l'opportunité de recruter un contractuel plutôt qu'un fonctionnaire, qui est le statut « normal » pour un établissement public.

M. Pascal BOURDILLON précise que lors du recrutement au poste d'ingénieur aucune candidature venant d'un fonctionnaire n'avait été reçue. Les spécificités du poste de responsable technique nécessitent donc le recrutement d'un contractuel.

M. Jean-Roger MATHÉ confirme son intérêt à ce qu'un contractuel puisse entrer dans la fonction publique s'il le souhaite.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité la création des trois postes.

### **Rapport n° 5 : adhésion au centre départemental de gestion du Cher et convention « paye »**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 5.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité :

- l'adhésion au centre départemental de gestion du Cher ;
- le contenu de la convention « paye » avec le CDG du cher annexée au rapport n° 5 ;

Le Comité syndical a autorisé à l'unanimité le Président a signé la convention « paye ».

### **Rapport n° 6 : transfert des actifs du Conseil général du Cher**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 6.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le transfert des actifs et des immobilisations du Conseil général du Cher à Numeric18.

### **Rapport n° 7 : transfert des contrats de délégation de service public du Conseil général du Cher**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 7.

Le Comité syndical a approuvé à l'unanimité le contenu des trois avenants relatifs aux trois délégations de service public.

Le Comité syndical a autorisé le Président a signé ces trois avenants.

### **Rapport n° 8 : institution du régime indemnitaire**

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a présenté le rapport n° 8.

M. Bruno DIDELOT souligne la complexité des régimes indemnitaires.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU précise que le document proposé a fait l'objet d'un important travail des services et qu'il est conforme aux textes en vigueur.

Le Comité syndical a approuvé à 20,75 voix la création du régime indemnitaire de Numeric18 sur la base des éléments présentés en annexe du rapport n° 8.

## **Rapport n° 9 : détermination des priorités de déploiement**

M. Éric LEROY a quitté le Comité syndical à 17 heures 08 après avoir présenté ses excuses.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a rappelé l'objet de ce rapport en précisant qu'il ne s'agissait pas de décider en séance mais de préparer une décision pour le prochain comité syndical. Il a également précisé le rôle de la phase pilote associée au premier marché de travaux : bénéficier d'un retour d'expérience pour finaliser un processus qui permettra ensuite une montée en puissance.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU a laissé la parole à M. Pascal BOURDILLON qui a présenté le document annexé au rapport n° 9.

M. Bruno DIDELOT demande des précisions sur l'utilisation des fourreaux existants.

M. Pascal BOURDILLON précise que :

- en priorité seront utilisés les fourreaux d'Orange (ou les éventuels fourreaux publics si existant), et que si les infrastructures souterraines sont inexistantes, seront utilisées les infrastructures aériennes sur poteau, celles d'Orange et/ou celles du réseau électrique ;
- l'objectif n'est pas de réaliser du génie civil, et seront utilisés en priorité les fourreaux d'Orange, surtout en ville ;
- un travail est en cours sur les conventions avec Orange et le SDE 18 plus ERDF.

M<sup>me</sup> Michelle RIVET fait part de son attachement à ce qu'une zone rurale soit retenue dans le cadre de la phase pilote, par ailleurs elle a attiré l'attention des auditeurs sur le financement régional en rappelant qu'une partie est dans les contrats de Pays et qu'il faudra par conséquent veiller à la cohérence des financements et des travaux.

M. Pascal BOURDILLON souligne également la nécessité d'associer les Pays aux discussions. Il précise que deux ont déjà été rencontrés (Pays de Bourges et Pays Berry Saint-Amandois) et que les discussions sont en cours avec les trois autres.

M. Daniel FOURRÉ fait part de son inquiétude quand à la taille des poches de 1000 lignes.

M. Jean-Roger MATHÉ évoque la priorité du monde rural et exprime la nécessité et l'importance de démarrer rapidement dans ce type de territoire.

M. Pascal BOURDILLON fait part de la nécessité d'articuler les contraintes réglementaires et la réalité démographique du département. Il précise qu'une évolution de la réglementation et de la position des opérateurs (qui souhaitent pour l'instant des poches cohérentes de 3000 à 4000 prises) est probable à moyen terme, afin d'arriver certainement à des poches de 1500 à 1000 prises, voire moins dans certains cas.

M. Jean Michel GUERINEAU souligne la position des acteurs nationaux rencontrés dans le cadre de l'instruction du dossier FSN, (services de l'État et opérateurs) qui ont du mal à prendre en compte le monde rural.

M. Daniel FOURRÉ exprime sa crainte quant à la garantie d'avoir un réseau et demande si la distance actuelle de 15 km entre le nœud optique et la prise finale se mesure « au compas ».

M. Pascal BOURDILLON précise que la longueur indiquée est celle du câble mais que la sensibilité des équipements (et notamment des lasers optiques présents dans les

« box ») devrait évoluer dans quelques années, permettant ainsi d'atteindre des distances supérieures.

M. Jean-Michel GUERINEAU exprime son accord quand au principe d'expérimentation et pour le choix d'une zone urbaine ou semi urbaine et d'une zone rurale. De plus il rappelle qu'il ne faut pas oublier les solutions de montée en débit qui seront mise en œuvre pour améliorer la situation de tous les foyers. Il a ainsi rappelé les objectifs du SDTAN pour 2021 : 70 % des foyers en fibre optique, 30 % bénéficiant d'une montée en débit.

M. Daniel FOURRE demande si le nombre d'habitant est un critère en précisant que les zones pressenties ont déjà le haut débit ; il demande s'il ne vaudrait pas mieux reconsidérer les propositions.

M Pascal BOURDILLON rappelle que les priorités et les zones à desservir au sein de chaque EPCI ne sont pas figées et feront l'objet d'échanges au sein de chaque EPCI.

M. Jean-Claude TOUZELET précise que le développement du très haut débit nécessite d'avoir une vision d'avenir, même s'il y aura des difficultés financières. Il précise également que le débat d'orientations budgétaires a déjà eu lieu dans sa communauté de communes.

M. Jean-Michel GUERINEAU rappelle que ce rapport n'est pas soumis au vote et confirme sa position quand au choix de commencer sur deux zones seulement. Pour finaliser le choix de ces zones, il a demandé aux EPCI de se positionner, notamment en matière de financement envisageable.

M. Bruno DIDELOT préférerait que lui soit indiqué le coût des travaux et les secteurs envisagés plutôt que de lui demander quel budget pourrait dégager son EPCI.

M. Pascal BOURDILLON rappelle qu'il est prévu que les travaux soient réalisés en fonction des possibilités financières des EPCI. Concernant les modalités de financement, il rappelle les emprunts spécifiques possibles via la caisse des dépôts.

M. Jean-Michel GUERINEAU ne souhaite pas que les études soient démarrées partout car il est nécessaire d'avoir un premier retour d'expérience, et rappelle que les financements seront étalés sur une longue période.

A l'issue des différentes interventions, le Comité syndical a pris acte de la présentation relative aux priorités de déploiement.

À l'issue du dernier vote et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Jean-Michel GUERINEAU a évoqué le prochain Comité syndical en précisant qu'il sera important car il y aura notamment le vote du budget, les conventions avec les EPCI, peut-être l'intégration d'un ou deux EPCI et des choix à faire en matière de zones de déploiement.

Compte tenu des dossiers en cours, M. Jean-Michel GUERINEAU a proposé le principe d'un seul Comité syndical avant les élections.

La date de la prochaine réunion du comité syndical a été fixée en séance au vendredi 14 février 2014 à 16 heures 30.

M. Jean-Michel GUÉRINEAU ayant remercié l'ensemble des participants, la séance est levée à 18 heures 55.

**Pascal VIGUIÉ**

**Secrétaire de séance**



**Jean-Michel GUÉRINEAU**

**Président de Numeric18**

